

**Je suis
Jeune Arbitre / Jeune Juge
En AVIRON**

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire



2021-22



SOMMAIRE

LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE

PRÉSENTATION	3
1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS	4
2. MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ	5
3. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS	2
4. EST IDENTIFIÉ	2
5. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION	28
6. VALORISE SON PARCOURS	21
7. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES	23
8. BOÎTE À OUTILS	25
ANNEXE	27
► LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS	

*En cliquant sur les numéros des pages définies dans ce sommaire,
vous arriverez directement sur le chapitre souhaité !*

*Dans le livret, pour revenir à ce sommaire,
cliquez sur le numéro en bas de chacune des pages*



LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE

*Arbitrer,
C'est partager une passion !*

Présentation

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Arbitre / Jeune Juge de chaque activité.



« L'arbitrage est un moyen de partager une passion et de vivre des moments inoubliables sans compter que les arbitres sont les premiers acteurs du jeu. »

Bess GUESDON

Jeune Arbitre du Lycée J. Perrin à Lambersart (59)

Vidéo de présentation en suivant ce lien hypertexte ci-dessous :



DEVENIR JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE, C'EST :



- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir,
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix**.
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, commission de contrôle...),
- Prendre et **assumer des responsabilités**.

1. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :

« La Marseillaise ».

Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit :

- **Connaître** le règlement de l'activité
 - **Être** objectif et impartial
 - **Permettre** le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
 - **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.
- Pour remplir sa mission, le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des **documents** nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité...) et du **matériel** nécessaire pour remplir sa fonction.
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS doit s'engager à respecter les termes du **serment** ci-dessous :

« Au nom de tous les Jeunes Arbitres / Jeunes Juges, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

Comité International Olympique

2. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ

PRESENTATION de la DISCIPLINE : Histoire de la Fédération Française d'Aviron

L'histoire de l'aviron puise ses racines à l'origine des temps, dès que l'homme a cherché à se déplacer sur l'eau. Le phénomène sportif date du début de la première révolution industrielle.

Les Origines

Dans l'antiquité

On remonte très loin dans l'antiquité pour retrouver les usages de la rame. De nombreux récits témoignent du vif intérêt que les anciens (Égyptiens, Grecs et Romains) portaient aux plaisirs de l'eau. En voici quelques exemples :

- En Égypte, sous le règne de Sésostri, douzième dynastie des pharaons, au XIXe siècle avant JC, la marine possède des bâtiments nommés « Pentecontères » montés par cinquante rameurs actionnant chacun un aviron. Les monuments de l'Égypte antique fournissent également d'innombrables scènes de navigation,
- En Grèce, les récits de l'Iliade et l'Odyssée font état de nombreux bateaux utilisant voiles et avirons,
- Du temps de César, les hommes rivalisent d'ardeur pour la conquête de trophées lors de joutes à rames auxquelles se livrent les galères des patriciens. À la même époque à Rome, les fameuses « Naumachies », véritables simulacres de combats navals, ont lieu dans des amphithéâtres aménagés où les joueurs, choisis parmi les esclaves, s'affrontent jusqu'à la mort, sous les acclamations de la foule.

Plus près de nous

Par la suite la marine à voile fait des progrès considérables et se substitue petit à petit aux bateaux à rames. De nombreuses embarcations continuent cependant de se déplacer à la rame, comme certains navires de guerre (Drakkars normands et Dromons byzantins) et les galères qui naviguent de façon mixte.

La navigation à la rame est également développée chez de nombreux pêcheurs (comme les Terre-Neuvas). Elle est longtemps restée le seul moyen efficace pour porter secours aux navires en détresse par mauvais temps.

Cet usage de la rame a également permis pendant longtemps aux passeurs, pêcheurs et marins d'exercer une activité professionnelle sur les fleuves et les rivières.

Du canotage au rowing : 1830-1870

La découverte d'une pratique nouvelle

Dans les années 1830-1840, la population savoure une paix bien méritée après les secousses de la Révolution et les guerres du Consulat et de l'Empire. Elle sent le besoin de pratiquer des exercices physiques, mais ceux-là sont peu nombreux à l'époque, la bicyclette n'existe pas encore !

Les premiers canots apparaissent sur la Seine vers 1823, ils viennent de Rouen et du Havre et sont construits par des charpentiers de la marine marchande.

Le canotage vient d'être découvert par quelques originaux, véritables précurseurs qui en lancent la mode. Cette pratique, considérée comme un des premiers loisirs populaires est aussi un des premiers sports athlétiques et mécaniques. Il passionne bientôt toutes les classes sociales. Des innovations techniques le rendent de plus en plus performant et, notoriété aidant, divers constructeurs s'établissent à Paris et dans les environs. C'est en 1834 qu'ont lieu, pour la première fois à Paris, des courses nautiques en canots à rames.

À cette époque, de nombreux artistes se passionnent pour le canotage et font beaucoup pour sa renommée. Parmi les plus célèbres on peut citer les écrivains Alphonse KARR, Théophile GAUTIER et leur ami le chroniqueur Lucien GATAYES.

En quelques années, on dénombre dans la région parisienne 2000 canots, 10000 baladeurs et 30 chantiers de construction. Cette véritable mode se propage rapidement aux grandes villes : Lyon, Reims et Bordeaux.

Les peintres, surtout les impressionnistes (SISLEY, MONET, RENOIR, CAILLEBOTTE...), nous laissent un important témoignage de cette époque où le canotage devient un véritable fait de société.

Plusieurs tendances se dessinent

- Le canotage de « balade » pratiqué par les vrais romantiques, amoureux de nature et de grand air, relativement sages,
- Le canotage du « chicard et du flambeur », moins discret, prétexte à faire la fête et à se faire voir,
- Le canotage « sérieux » des rameurs respectables issus de l'aristocratie et des classes libérales. Ce dernier donnera naissance au mouvement sportif de notre aviron, organisant les premières courses et fondant les premières sociétés.

Progressivement un antagonisme apparaît entre les « canotiers à canotières » et les « canotiers sérieux », passionnés de sport. La liberté de comportement des premiers fait scandale dans la haute société et nuit à la réputation des seconds qui ont besoin d'appuis pour obtenir les subventions nécessaires au financement d'embarcations de compétition toujours plus onéreuses.

Ainsi pouvait-on lire sous la plume de J. MANCHON dans « L'Aviron » de 1911 : « *Et c'est pourquoi on doit professer le plus profond mépris pour ces bouffons du sport nautique qu'on appelle des canotiers. Légendaires baladins de rivières, quelques survivants de leur espèce traînent encore le long des berges leur nonchalance et leur nullité* ».

La pratique s'organise

En 1838, un groupe d'amateurs passionnés crée la Société des Régates du Havre : elle est la doyenne des sociétés françaises de sport nautique. Rouen en 1847, Lyon en 1855, Bergerac en 1860, Boulogne sur mer en 1861 fondent, à leur tour, une société de régates.

Il est important de noter que la « Société de Régates » a pour objet l'organisation des régates et des fêtes nautiques, ainsi que l'établissement des règlements nécessaires pour assurer la régularité des épreuves. Il n'existe pas encore de club-houses tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Les courses à virages, qui se pratiquent en mer et en rivière, sont des spectacles populaires. Des prix en espèces récompensent les vainqueurs et le public participe à des paris mutuels. 1857 voit l'apparition de « jockeys d'eau », mercenaires de course, véritables professionnels sous la férule de bourgeois argentés. Les grands quotidiens relatent les duels nautiques des équipes les plus célèbres comme « La Sorcière des Eaux » ou « Le Duc de Framboisie » qui utilisent la presse pour lancer leurs défis « à tous les rameurs de France ».

À Paris, il faut attendre 1853 pour qu'apparaisse la première « Société des Régates Parisiennes » (S.R.P.). Celle-ci est à l'origine de bien des progrès, et entend donner une direction unique au canotage en France. Ses buts sont d'encourager « le goût des courses nautiques » en organisant des régates, de parrainer la création de sociétés en province (30 jusqu'en 1869) et de discipliner le canotage.

Une réforme hardie est entreprise grâce à une réglementation nouvelle, notamment sur le matériel. Construit uniquement en chêne, il peut dorénavant être fabriqué en toutes espèces de bois ou matière, et ceci avec des mesures moins contraignantes. Les embarcations sont divisées en plusieurs séries (les canots à 4 ou 6 rameurs, les yoles et les skiffs).

Très rapidement, et dès 1856, on n'en distingue plus que deux sortes :

Les embarcations armées de portants : **outriggers** et les embarcations sans portant : **yoles**.

Il y a désormais des courses à un, deux, quatre, six ou huit rameurs. On érige le principe des courses en bord à bord.

C'est le début de la confection du programme indiquant après inscription et tirage au sort, l'ordre des départs et les numéros de ligne. Le Rowing Club de Paris devient l'agent de cette nouvelle orientation sportive en créant le championnat de la Seine en skiff. La première édition est remportée par Frédéric LOWE en 1853.

En 1867, les « rowingmen » obtiennent la récompense de leurs efforts : les pouvoirs publics confient à la SRP et au Rowing Club l'organisation des régates de l'Exposition universelle de Paris. Le succès de ces courses fait de Paris la capitale de l'aviron.

Le Second Empire correspond à un âge d'or car, hormis les courses hippiques, les régates sont sans concurrence, elles représentent le sport spectacle. Dès 1860, le grand mouvement en faveur de l'amateurisme prend l'ascendant sur les professionnels en gommant progressivement les dérives et tricheries liées à l'obtention des prix en espèces.

Une fédération de sociétés d'aviron : 1870-1960

De l'orée du siècle à la première guerre mondiale

Après la défaite de la guerre franco-allemande de 1870, l'esprit de revanche suscite un essor du mouvement sportif et associatif qui profite à l'aviron. Cinquante sociétés sont fondées de 1872 à 1882. À cette époque, elles sont souvent omnisports ; l'aviron se pratique à côté des « sports conscriptifs » (tirs, escrime, gymnastique militaire...) et des nouveaux sports athlétiques comme le rugby, le football, le tennis ou le vélodrome. D'autres regroupent sous un même fanion tous les sports nautiques de leur ville.

En réaction à la domination des rameurs parisiens, les clubs de province se regroupent en fédérations avec leurs propres règlements. Leurs différents codes des courses (définition des embarcations, catégories de rameurs...) rendent difficile et houleux le déroulement de la moindre régate et freinent tous les projets de fédération nationale. Pourtant depuis la fin des années 1870, les tentatives d'union ne manquent pas. Mais tous les congrès et les conventions échouent sur la question des « amateurs ».

Tous les groupements excluent du statut « amateur » les professionnels de l'eau comme les marins, pêcheurs ou constructeurs d'embarcations de plaisance, mais aucun accord ne semble possible sur les prix en espèces. Faut-il les refuser en les dénonçant comme un salaire déguisé ou les accepter comme un moyen de financer des embarcations onéreuses ? Ces querelles affaiblissent et discréditent l'aviron, d'autant que des sports comme la gymnastique possèdent déjà une structure nationale qui leur permet d'être les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics.

Cette situation amène les dirigeants des trois fédérations les plus importantes à signer une « trêve diplomatique » qui fait naître la FFSA, Fédération Française des Sociétés d'Aviron, en 1890. Dès lors, l'organisation de championnats de France devient possible.

Une fédération internationale voit le jour en 1892. La Belgique, l'Italie, la Suisse et la France fondent la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron.

Les régates royales d'Henley, considérées comme l'un des « temples de l'aviron », sont quasiment interdites aux rameurs amateurs du continent. En effet, la définition anglaise de l'amateur exclut ouvriers et travailleurs manuels. Face à cet ostracisme, la FISA crée des championnats d'Europe ouverts aux nations.

La FFSA participe à la renaissance des Jeux Olympiques car Pierre de COUBERTIN voit l'aviron comme l'un des sports de base de l'Olympisme. Ceci est affirmé dans son livre « La cure d'aviron » (1930) : « Nul ne saurait dénier au rowing ses qualités supérieures au double point de vue mécanique et hygiénique... Le rameur... pratique la gymnastique vraiment la plus complète qui se puisse imaginer ».

Ainsi à Athènes en 1896, pour les premiers Jeux, les épreuves d'aviron doivent se dérouler dans la rade du Pirée mais, au dernier moment, elles sont annulées en raison des mauvaises conditions atmosphériques.

L'entre-deux-guerres

La guerre de 1914 bouleverse la vie du pays et de la FFSA qui paient un lourd tribut aux quatre années de conflit.

La vie fédérale reprend néanmoins un cours normal. En 1919 est posé le principe de la licence et les années suivantes voient l'élaboration définitive des statuts fédéraux. Sous la présidence d'Albert

GLANDAZ, la FFSA regroupe 116 sociétés et reçoit, en 1922, la « reconnaissance d'utilité publique ».

En 1929, un certain Steve FAIRBAIRN expose ses méthodes d'entraînement hivernal et l'utilisation qu'il fait d'une innovation : la tête de rivière.

Alors que le rowing britannique puise dans le vivier des écoles et des universités ses champions, l'aviron français dépend étroitement de la santé des clubs pour alimenter ses succès internationaux. Seul un équipage champion de France peut représenter la FFSA aux championnats d'Europe.

En fait, les principaux succès de cette période reposent sur des individualités ramant en solitaire ou en double comme Hermann BARRELET (champion olympique en 1900), Gaston DELAPLANE (quatre fois champion d'Europe en skiff avant 1914) ou encore POIX et MONNEY – BOUTON (champions d'Europe en deux avec barreur en 1913 et en 1920). Les équipes mixtes, composées des meilleurs rameurs de l'hexagone, sont rares : aucun congé particulier ne permet aux athlètes de se regrouper pour s'entraîner ensemble. Pourtant elles apportent des victoires éclatantes comme en témoigne le titre de champion d'Europe en huit avec barreur en 1931, à Paris

Les années noires

Pendant la guerre, malgré les difficultés, l'aviron maintient une activité sous forme de critériums. La pénurie d'essence oblige les arbitres à officier depuis... la berge ! Ces années restent pourtant fertiles en innovations puisqu'en 1941, par exemple, est institué le classement par catégories d'âge : cadet, junior, senior.

L'après-guerre

Dès 1946 la vie sportive reprend ses droits et de grands champions s'affirment : Jean SÉPHÉRIADÈS remporte les Diamonds Sculls aux Régates Royales d'Henley et le titre européen l'année suivante.

Cette année-là verra la création du premier tank à ramer, construit au CA Marseille. Il s'agit d'une structure bétonnée remplie d'eau dans laquelle est installé un huit qui permet le roulis.

Aux Jeux Olympiques d'Helsinki en 1952 Raymond SALLES et Gaston MERCIER remportent le titre en deux avec barreur et à Copenhague en 1953, Guy NOSBAUM et Claude MARTIN, après avoir battu les champions olympiques, deviennent champions d'Europe du deux barré.

À la même époque, une nouvelle forme de palette apparaît aux championnats d'Europe de Mâcon. Cette ville donnera son nom à cette innovation.

Aux JO de **Tokyo** en 1964 les frères MOREL, battus dans des conditions peu favorables, sont deuxièmes du deux barré.

Il n'y aura aucune médaille aux Jeux Olympiques entre 1964 et 1996.

Les Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 marquent le vrai retour de la France parmi l'élite mondiale avec 4 médailles obtenues : médaille d'argent en quatre sans barreur homme (MONCELET / VECTEN / BOSQUET / FAUCHÉ), médaille de bronze en deux sans barreur homme (ROLLAND / ANDRIEUX), médaille de bronze en deux de couple homme (BARATHAY / KOWAL), médaille de bronze en deux sans barreur femme (Hélène CORTIN et Christine GOSSÉ).

Aux Jeux Olympiques de **Sydney** en 2000, l'aviron, avec ses 2 médailles d'or et 1 de bronze, redevient l'une des disciplines phare de l'Olympisme français.

Cinquante ans d'insuccès sont effacés par les victoires de ROLLAND/ ANDRIEUX en deux sans barreur et de DORFMAN / HOCDE / BETTE / PORCHIER en quatre sans barreur poids léger. Le deux de couple poids léger de CHAPELLE / TOURON remporte la médaille de bronze.

En 2004, à **Athènes** HARDY/VIELLEDENT deviennent Champions Olympiques du 2 de couple et le 2 de couple poids-légers homme est médaillé d'argent.

En 2008 aux JO de **Pékin**, les rameurs rapportent 2 médailles de bronze en 4 de couple et 4 sans barreur hommes. En 2012 aux JO de **Londres**, le bilan est d'1 médaille d'argent en 2 sans barreur

homme. En 2016 à **Rio**, le 2 de couple poids légers homme HOUIN/ AZOU est Champion Olympique et le 4 sans barreur poids-légers homme est médaillé de bronze.

En 2021 à **Tokyo**, une médaille d'or pour BOUCHERON / ANDRODIAS en 2 de couple homme et 1 médaille d'argent pour TARANTOLA/ BOVE en 2 de couple féminin poids légers, 2^e médaille rapportée par l'aviron féminin depuis l'introduction des épreuves féminines aux JO de 1976, complètent ce bilan où depuis 25 ans sans discontinuer, des bateaux français sont présents sur les podiums olympiques.

En 2013, la fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA) change de dénomination pour s'appeler désormais Fédération Française d'Aviron (FFA)

Ces décennies d'efforts et d'ouverture expliquent, en partie, les succès actuels, sur le plan sportif mais aussi sur l'évolution du nombre de pratiquants, de licenciés et de clubs : en moyenne plus de 100 000 pratiquants et 40 000 licenciés répartis dans 420 clubs.

REGLEMENTATION SPORTIVE :

Avant-propos : Le présent code régit les Championnats à l'Aviron disputés sous l'égide de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Définitions

Compétiteurs, rameurs et barreaux : Le terme compétiteurs vise aussi bien les rameurs que les barreaux.

Les termes compétiteurs, rameurs et barreaux s'appliquent aussi bien aux garçons qu'aux filles.

Équipage : Le terme « Équipage » désigne les rameurs composant un bateau, y compris le barreur le cas échéant.

Équipe : Le terme « Équipe » désigne le regroupement de plusieurs Équipages appartenant au même Établissement Scolaire.

Bateau d'aviron : Un bateau d'aviron est un bateau dont tous les éléments porteurs y compris les axes des éléments mobiles doivent être fixés solidement au corps du bateau. Le siège du rameur peut être fixe ou se déplacer dans l'axe du bateau. Les bateaux sont armés en couple (chaque rameur a un aviron dans chaque main ou en Pointe (chaque rameur tient un aviron à deux mains)

Compétiteurs

Obligation de licence : Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence annuelle délivrée par l'UNSS.

Elle doit être présentée à toute demande du Jury.

Classification : L'UNSS classe les compétiteurs en catégories d'âge.

Équipes Collèges : B3, M, C1 pour les rameurs / Toutes catégories pour les barreaux

Équipes Lycées : M2, C, J pour les rameurs / Toutes catégories pour les barreaux

Composition des équipes

COLLEGES : 10 ou 15 compétiteurs dans 2 ou 3 bateaux 2 bateaux obligatoires : • Quatre de Couple Yolette Garçons • Quatre de Couple Yolette Filles Plus UN possible : • Quatre de Couple Yolette Mixte Yolette VÉGA mises à disposition des établissements.	LYCEES : 8 à 15 compétiteurs dans 1, 2 ou 3 bateaux - Huit de Pointe Mixte (4 garçons et 4 filles) - Quatre de Couple Garçons (barré ou non, ou yolette) Mixité interdite (à l'exception du barreur) - Quatre de Couple Filles (barré ou non, ou yolette) Mixité interdite (à l'exception du barreur)
--	---

Limitation des participations et des parcours des courses en ligne

① Distance : La distance des courses est fixée à 1000 mètres.

② Distance maximale parcourue en course en ligne par rameur et par jour.
Sauf en cas de manche recourue, la distance maximale parcourue en course par rameur et par jour est la suivante : 2000 mètres.

③ Intervalle entre les courses en ligne.
Pour chaque rameur, l'intervalle entre deux courses est d'au moins deux heures pour les distances indiquées au ①, sauf en cas de manche recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du Président du Jury.

Pour les rameurs de la catégorie Collèges, il est de deux heures dans tous les cas.

Les barreurs

Le barreur est admis sans distinction de sexe, ni d'âge.

Un barreur ne peut pas ramer, et ne peut barrer qu'un seul équipage.

Le poids du barreur est libre (règlementation spécifique UNSS)

Équipement des compétiteurs

Chaque équipage doit porter, d'une manière uniforme, une tenue vestimentaire aux couleurs de son Association Sportive.

Le port d'un couvre-chef est autorisé pour tout ou partie de l'équipage. Dans ce cas, ceux qui le portent doivent avoir le même. Par couvre-chef, on entend : casquette, foulard, chapeau, bandeau, etc.

Bateaux

L'UNSS accepte les bateaux suivants pour les épreuves officielles :

Collèges 4 yolette de couple avec barreur 4Yx+

Pour tous les équipages de Collèges, des bateaux sont mis à disposition des compétiteurs par convention avec la société VÉGA

Lycées 4 de couple sans barreur 4x- / 4 de couple avec barreur 4x+ / 4 yolette de couple avec barreur 4Yx+

Huit de pointe Mixte 8M+

Obligations de construction pour les bateaux et les avirons

Les bateaux et les avirons doivent satisfaire aux obligations suivantes :

① L'étrave des bateaux doit être équipée :

- ☞ D'une boule blanche d'un diamètre minimum de 4 cm, pour des raisons de sécurité en cas d'abordage, et de visibilité pour aligner les bateaux au départ et juger les arrivées
- ☞ D'un support permettant de fixer le numéro de couloir.

② Les cale-pieds ou les chaussures

Lors des chavirages, un système doit permettre au rameur de se dégager du bateau sans l'aide des mains, dans les délais les plus brefs, en libérant complètement et automatiquement ses pieds.

Cette sécurité doit consister au moins en un lacet par chaussure reliant le talon de celle-ci au fond du bateau.

③ Le poids du matériel

Le poids minimum des bateaux, sans les avirons ni les accessoires (sonorisation, capteur de vitesse, compte-cadences ...) est fixé comme suit :

- | | |
|------------------------------------|--------|
| ☞ 4 yolette de couple avec barreur | 65 kg, |
| ☞ 4 de couple sans barreur | 52 kg, |
| ☞ 8 de pointe avec barreur | 96 kg. |

Il n'y a pas de poids minimum pour les avirons.

④ Les palettes des avirons

Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs du club qui met son matériel à disposition de l'Association Sportive.

L'épaisseur des Palettes des Avirons doit être supérieure à 3mm en couple et 5mm en pointe.

Organisation d'une régates

Obligations pour les plans d'eau des Courses en Ligne

Les aménagements techniques du plan d'eau sont, au minimum, les suivants :

① Chaque équipage doit disposer d'un couloir de 12,5 mètres minimum à 15 mètres maximum sur toute la longueur du parcours. Le couloir N° 1 est celui qui se situe à la gauche du starter

② La ligne de départ doit être exactement repérée afin que les embarcations soient alignées par l'étrave.

③ À l'intention des juges, les lignes de départ et d'arrivée doivent être marquées par un fil parfaitement tendu verticalement, droit devant eux et par une marque correspondante bien visible sur la rive opposée.

④ À l'intention des compétiteurs, la ligne d'arrivée doit être matérialisée et marquée par des bouées rouges ou des drapeaux rouges placés à l'extérieur des lignes d'eau.

⑤ Un signal sonore, audible par tous les compétiteurs, doit marquer le passage de la ligne d'arrivée de chaque équipage.

⑥ Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les équipages doivent disposer d'un espace suffisant pour arrêter leur bateau.

⑦ Les plans d'utilisation du plan d'eau pour les heures d'entraînement et pour les heures de compétition doivent être affichés près des pontons d'embarquement. Pour éviter les collisions entre les bateaux se rendant au départ et ceux encore à l'entraînement, les entraînements doivent être terminés et tous les bateaux rentrés aux pontons de débarquement 30 minutes

avant le départ de la première course d'une série d'épreuves et ne peuvent reprendre qu'après autorisation du Président du Jury. Les horaires d'entraînement officiels doivent être affichés avec les plans de circulation.

Les Sanctions

En cas de non-respect des règles du code des régates, ou de tout comportement contraire au règlement fédéral UNSS, tout membre du jury prend les sanctions appropriées parmi les mesures suivantes à l'exception de la disqualification qui ne pourra être prise que par le président du jury :

- ✓ **Réprimande** : c'est une remarque verbale sans incidence directe ou financière. La non-observation de cette réprimande entraîne l'application d'une des autres sanctions prévues.
- ✓ **Avertissement** : c'est une sanction signifiant officiellement à un équipage un manquement à une règle du code des régates. Il court du moment où il a été notifié à l'équipage jusqu'à sa prochaine arrivée
Un équipage recevant deux avertissements pour la même course sera exclu de l'épreuve.
- ✓ **Déclassement** d'un équipage : c'est la perte d'une ou plusieurs places dans la course dans laquelle cette sanction a été prononcée. Un nouveau classement est alors établi.
- ✓ **Exclusion** d'un équipage : c'est l'interdiction de participer à toutes les courses de l'épreuve concernée.

- ✓ **Disqualification**

La disqualification d'un équipage consiste en l'interdiction pour tous les compétiteurs de cet équipage de participer à toute autre course dans la régate concernée.

Un compétiteur ou une équipe peut être disqualifié(e) pour tout engagement ou comportement faisant preuve de manquement au respect des conditions de participation, pour fraude ou tentative de fraude lors de l'épreuve et/ou toute autre raison de nature à perturber la compétition de manière significative.

Seul le président du jury peut prononcer une disqualification. En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances fédérales.



3. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS

Sécurité des compétiteurs

La sécurité des compétiteurs doit constituer la préoccupation principale du Comité d'Organisation et du Jury durant la régate.



Le Jury

Tous les membres du Jury sont placés sous la responsabilité du Président de Jury, nommé par la FFA. Lors des Championnats de France, TOUS les Jeunes Officiels sont encadrés dans leurs différentes tâches par des Arbitres Fédéraux de Niveau National.

Composition du jury

Outre son président, le jury se compose de membres du corps arbitral pouvant occuper les fonctions de :

- ✓ Commission de contrôle
- ✓ Starter
- ✓ Aligneur
- ✓ Juge au départ
- ✓ Arbitre de parcours
- ✓ Juge à l'arrivée

Missions du jury

- Président du jury

Le président du jury est responsable de l'arbitrage et veille au bon déroulement de la régate. Il donne une affectation aux membres du jury dont il supervise l'activité.

Il assure la coordination avec le comité d'organisation.

Il établit le procès-verbal de la régate.

En cas de réclamation, le président du jury désigne deux arbitres qui composent avec lui le bureau du jury.

- Commission de contrôle

La commission de contrôle a pour mission de mener les contrôles concernant les compétiteurs et le matériel. Les compétiteurs doivent répondre à toute sollicitation de ses membres.

Un des membres de cette commission en assure la direction.

Les contrôles sont menés de manière aléatoire et portent notamment sur :

- ✓ L'identité des membres de l'équipage par le contrôle des licences ou, par défaut, d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ✓ La conformité du bateau, des avirons et de la publicité ;
- ✓ La tenue de compétition des rameurs et barreaux

La commission de contrôle :

- ✓ Peut noter les équipages qui ont embarqué ;
- ✓ Autoriser l'embarquement des équipages en fonction du programme des courses.

A l'embarquement, si un bateau contrôlé n'est pas conforme, les membres de la commission de contrôle n'autorisent pas l'équipage à embarquer.

Ils demandent à l'équipage de libérer le ponton d'embarquement et de retourner au parc à bateau pour mise en conformité, à moins que celle-ci puisse être faite sur place dans un délai très court.

Les bateaux doivent embarquer le plus rapidement possible.

Au débarquement, les contrôles peuvent porter sur :

- Le poids des bateaux
- La conformité du bateau et de l'équipage

- Aligneur

L'aligneur dirige les manœuvres d'alignement des bateaux.

Il vérifie que les boules d'étraves sont parfaitement alignées sur la ligne de départ.

L'aligneur procède à l'alignement des bateaux en donnant des indications aux teneurs de bateaux* ou directement aux équipages. Il peut commencer dès que les équipages se présentent au départ, et peut continuer l'alignement même lorsque l'appel a commencé.

* Les teneurs de bateaux sont des Jeunes Officiels chargés, sous les directives de l'Aligneur, d'avancer ou de reculer les bateaux.

- Juge au départ : Il décide de la régularité du départ.

Après l'annonce « DEUX MINUTES », le juge de départ informe le starter de l'alignement des bateaux au moyen d'un drapeau blanc.

Tant que les bateaux ne sont pas alignés, il cache le drapeau blanc.

Quand les bateaux sont exactement alignés, il montre le drapeau blanc.

Si après cela, les bateaux ne sont plus alignés, il cache de nouveau le drapeau blanc et ainsi de suite.

Pendant l'appel, le juge de départ doit observer l'alignement des bateaux et le cas échéant, cacher le drapeau blanc si les bateaux ne sont plus alignés.

Au moment du départ, il doit observer si un ou plusieurs équipages réalisent un faux départ.

Si le départ est jugé correct, il laisse le drapeau blanc visible pendant au moins 15 secondes.

S'il estime qu'un équipage a provoqué un faux départ, il cache rapidement le drapeau blanc et montre le drapeau rouge.

Le juge de départ est le seul membre du jury habilité à décider de la régularité ou non d'un départ.

- Starter : Il donne le départ.

Si l'écart de temps entre les courses est suffisant, le starter annonce le temps restant avant le départ toutes les minutes à partir de cinq minutes avant le départ.

Lorsque les équipages se présentent, il doit vérifier leur numéro d'étrave et éventuellement le faire changer ou retirer s'il est incorrect.

Si le champ de courses est libre, il autorise les équipages à pénétrer sur le champ de courses en leur précisant leur couloir.

Le starter doit adresser un avertissement à l'équipage qui se présente en retard au départ (après l'annonce « DEUX MINUTES ») sauf en cas de raison valable dont il aurait été averti préalablement.

Lorsque le juge de départ a montré le drapeau blanc, le starter procède à un appel en annonçant, dans l'ordre des couloirs, le nom de chacun des établissements. Puis il donne le départ de la façon suivante :

Le départ est donné par le starter avec un drapeau ou un système de feux lumineux.

Départ avec un drapeau :

- 1 - Le drapeau rouge du starter est caché ;
- 2 - Le starter prononce : « **ATTENTION** » ;
- 3 - Le starter lève ensuite son drapeau rouge ;

4 - Après une pause marquée et variable, le starter donne le commandement de départ en abaissant rapidement son drapeau rouge de côté, et en prononçant simultanément « **PARTEZ !** ».

Départ avec un système de feux lumineux :

- 1 Les deux feux sont éteints ;
- 2 Le starter prononce : « **ATTENTION** » et actionne le feu rouge ;
- 3 Après une pause marquée et variable, le starter donne le commandement de départ en actionnant le feu de départ associé à un signal sonore et à l'extinction du feu rouge.

- Arbitres de parcours : ils sont les responsables du parcours ou de la zone de parcours qui leur est confié.

Ils veillent à la régularité de la course ou de la partie de la course dite zone de compétence dont ils ont la charge et à la sécurité des compétiteurs.

Ils peuvent assurer leurs fonctions depuis une embarcation ou un véhicule suivant la course ou bien encore à point fixe.

Sur le chemin du départ, et une fois dans leur zone de compétence, les arbitres de parcours doivent :

- ✓ Vérifier la conformité du champ de course et avertir le plus tôt possible le président du jury et le comité d'organisation en cas de problème ;
- ✓ Surveiller le trafic des équipages et éventuellement intervenir pour faire respecter les règles de circulation ;
- ✓ Remplacer un arbitre dont le bateau serait en panne ou qui serait arrêté pour porter assistance à un équipage en difficulté ;
- ✓ Porter assistance à tout équipage en difficulté, sur le champ de course ou en dehors du champ de courses ;
- ✓ Respecter les consignes de circulation données par le président du jury et veiller particulièrement à ne pas créer de vagues qui pourraient perturber les équipages en course.

Observation à un équipage. Pour faire une observation à un équipage en course, l'arbitre de parcours :

- ✓ Se rapproche de lui ;
- ✓ Lève son drapeau blanc verticalement ;
- ✓ L'appelle par son nom ;
- ✓ Lui transmet l'observation.

Arrêt d'un équipage. Pour arrêter un équipage, l'arbitre de parcours :

- ✓ Se rapproche de lui ;
- ✓ Lève son drapeau blanc verticalement ;
- ✓ L'appelle par son nom ;
- ✓ L'arrête en prononçant le terme « STOP ».

Arrêt d'une course. Pour arrêter la course le starter ou l'arbitre de parcours :

- ✓ Fait tinter sa cloche et agite son drapeau rouge ;
- ✓ Après l'arrêt des équipages, informe les compétiteurs des motifs de l'arrêt et des procédures à suivre.

Validation d'une course. Pour valider une course, l'arbitre de parcours :

- ✓ Attend que tous les équipages aient passé la ligne d'arrivée ;
- ✓ Observe qu'il n'y a pas de réclamation de la part d'un équipage ;
- ✓ Montre son drapeau blanc aux compétiteurs puis aux juges à l'arrivée en le tenant à deux mains ;

- ✓ S'assure que les juges à l'arrivée ont reçu le signal en attendant leur réponse par un signal identique.

Non validation d'une course : S'il y a eu un problème pendant la course et qu'il ne désire pas que le résultat soit entériné, l'arbitre de parcours montre son drapeau rouge aux juges à l'arrivée en le tenant à deux mains.

Il donne ensuite sa décision et les explications nécessaires aux équipages et aux juges à l'arrivée.

- Juges à l'arrivée : ils s'assurent que la course s'est déroulée correctement, établissent le classement et vérifient les tirages des courses suivantes, le cas échéant.

Les juges à l'arrivée sont installés les uns derrière les autres exactement sur la ligne d'arrivée.

Les juges à l'arrivée :

- ✓ Relèvent l'ordre d'arrivée des bateaux en notant leur numéro d'étrave ;
- ✓ S'assurent que la course s'est déroulée correctement en regardant le drapeau blanc de l'arbitre de parcours ;
- ✓ Confirment à l'arbitre de parcours que son signal a été reçu en montrant un drapeau blanc ;
- ✓ Écoulent le cas échéant les décisions et les explications de l'arbitre de parcours si celui-ci a montré son drapeau rouge et en tiennent compte pour l'établissement de la feuille de résultats ;
- ✓ Vérifient la feuille de résultats et le tirage des courses ultérieures le cas échéant.

Si les juges à l'arrivée n'ont pu déterminer l'ordre d'arrivée et disposent d'une photo-finish ou d'un système vidéo, ils réalisent les actions suivantes :

- Immédiatement au passage des équipages concernés, les juges à l'arrivée :

- ✓ Demandent la photo-finish ;
- ✓ Font effacer le tableau d'affichage s'il y en a un ;

- Dès que le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée, le responsable des juges à l'arrivée :

- ✓ Consulte la photo-finish ;
- ✓ Décide de l'ordre d'arrivée ;
- ✓ Annonce l'ordre d'arrivée au commentateur s'il y en a un ;
- ✓ Relève les temps de tous les concurrents pour que ceux-ci apparaissent sur le tableau d'affichage et sur la feuille de résultats officielle.



4. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE EST IDENTIFIÉ

Tenue vestimentaire

Au niveau des différentes organisations nationales et championnats de France, le Jeune Arbitre / Jeune Juge est identifié par un tee-shirt de couleur verte.

Le reste de sa tenue doit correspondre aux standards usuels de l'arbitrage ou du jugement de la discipline sportive concernée.



5. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Évaluation et harmonisation des Certifications

Un Jeune Arbitre / Jeune Juge acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises Niveau 1/2 : niveau départemental	Exigences minimales requises Niveau 3/4 : niveau académique	Exigences minimales requises Niveau 5 : niveau national
12/20	14/20	16/20

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc.). Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit et qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers arbitrages / jugements doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.
- **Pratique** : mise en situation lors d'un championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible).

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<i>Partie théorique</i>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	<i>À consolider</i>	<i>Satisfaisant à Bien</i>	<i>Très bien à Excellent</i>

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

(Moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points
= note globale sur 20 points

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points
= note globale sur 20 points

Les pré-requis

- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut obtenir une certification internationale s'il est sélectionné pour officier lors d'un championnat du monde ISF (Fédération Internationale Scolaire)

La certification

La remise d'un diplôme est effectuée par les Services UNSS responsables des organisations.



Nom & Prénom du Jeune Arbitre / Jeune Juge :

		Niveau Départemental	Niveau Académique	Niveau National	
		4 à 8 points	8.5 à 10 points	11 à 14 points	14 à 16 points
Indicateurs du rôle 1	Rôle 1				
	Commission de contrôle	Rôle approximativement tenu	Rôle tenu en intermittence	Rôle bien tenu, engagé et réactif	Rôle très bien tenu, ressource et décisif
	Départ	Jugement erroné ou approximatif	Jugement globalement correct mais hésitant	Jugement assuré et fiable	Jugement argumenté et pertinent
	Arbitre de parcours	Concentration irrégulière, inattention	Concentration régulière mais un peu de fatigue	Concentration régulière	Concentration permanente
Indicateurs du rôle 2	Arrivée	Autorité peu visible Adaptation peu envisageable	Autorité parfois visible Aide et adaptation ponctuelle	Autorité assurée et ressentie Aide et adaptation régulière	Autorité et rayonnement Aide et anticipation permanente dans son rôle
	Rôle 2				
	Commission de contrôle	Rôle approximativement tenu	Rôle tenu en intermittence	Rôle bien tenu, engagé et réactif	Rôle très bien tenu, ressource et décisif
	Départ	Jugement erroné ou approximatif	Jugement globalement correct mais hésitant	Jugement assuré et fiable	Jugement argumenté et pertinent
Indicateurs du rôle 3	Arbitre de parcours	Concentration irrégulière, inattention	Concentration régulière mais un peu de fatigue	Concentration régulière	Concentration permanente
	Arrivée	Autorité peu visible Adaptation peu envisageable	Autorité parfois visible Aide et adaptation ponctuelle	Autorité assurée et ressentie Aide et adaptation régulière	Autorité et rayonnement Aide et anticipation permanente dans son rôle
	Rôle 3				
	Commission de contrôle	Rôle approximativement tenu	Rôle tenu en intermittence	Rôle bien tenu, engagé et réactif	Rôle très bien tenu, ressource et décisif
Indicateurs du rôle 1	Départ	Jugement erroné ou approximatif	Jugement globalement correct mais hésitant	Jugement assuré et fiable	Jugement argumenté et pertinent
	Arbitre de parcours	Concentration irrégulière, inattention	Concentration régulière mais un peu de fatigue	Concentration régulière	Concentration permanente
	Arrivée	Autorité peu visible Adaptation peu envisageable	Autorité parfois visible Aide et adaptation ponctuelle	Autorité assurée et ressentie Aide et adaptation régulière	Autorité et rayonnement Aide et anticipation permanente dans son rôle

En cas de plusieurs rôles tenus lors d'un championnat, la moyenne des notes obtenues permet de valider le niveau acquis.

6. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Arbitre / Jeune Juge peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.



L'engagement du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune Arbitre / Jeune Juge

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Arbitre / Jeune Juge a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Arbitre / Jeune Juge sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.

Le parcours du Jeune Arbitre / Jeune Juge peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



Le Jeune Arbitre / Jeune Juge, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.

En partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)

#Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

Chaque personne peut ouvrir un CPE à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

Il est possible de déclarer ses engagements bénévoles effectués en 2020 avant le 31 décembre 2021

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

7. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

Vérification de ses connaissances

À chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Arbitre / Jeune Juge (oral ou écrit).



De la même façon, une évaluation initiale de chaque Jeune Arbitre / Jeune Juge sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Jeune Arbitre / Jeune Juge sur un championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Les services départementaux et/ou régionaux UNSS proposent régulièrement des formations.

Le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut donc se mettre en relation, via son animateur d'AS, avec les services concernés.

Équivalences fédérales *En cours de finalisation*

Des passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française d'Aviron sont actuellement à l'étude

Ces équivalences seront précisées dans une convention entre l'UNSS et la FFA

Suivi de sa formation

Dès que possible, l'UNSS proposera à tout Jeune Arbitre / Jeune Juge certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Secouriste peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ *Transition Écologique (fiche officielle)*

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE (fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE (fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.



FÉDÉRATION DES MAISONS DES LYCÉENS

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :

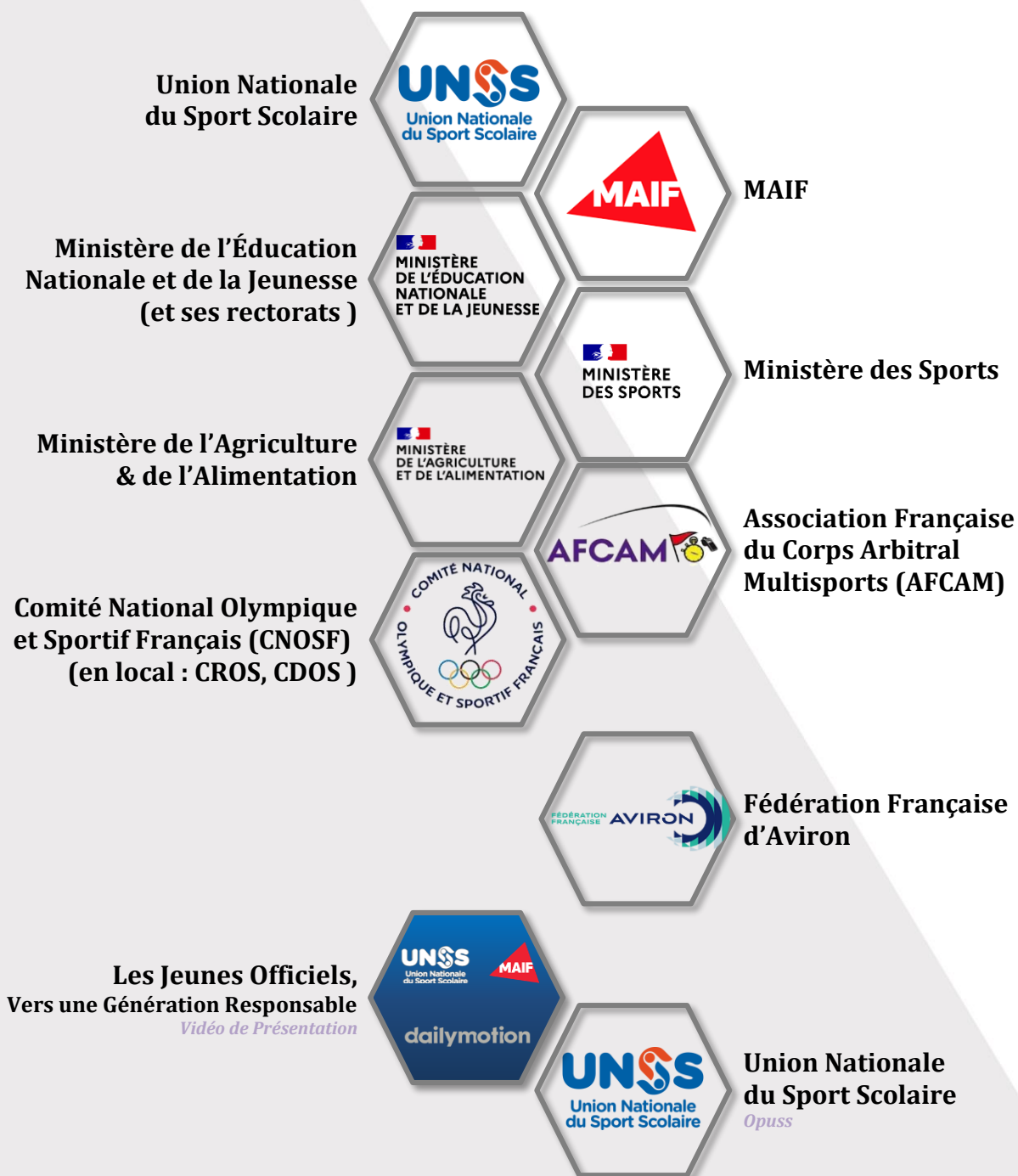


LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT (Fiche officielle)

Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants*) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :

Le Guide de l'Éco-Délégué



**Le Conseil
de Vie Lycéenne**



S'engager au Lycée



**La Fédération
des Maisons de Lycéens**



**Les Semaines
de l'Engagement**



**Le Compte
d'Engagement Citoyen**



ANNEXE : LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS



Sans juge, arbitre, chronométrateur, starter, la rencontre ne peut exister.



Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels

Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : *« L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire »*.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : *« La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi »*



**BULLETIN OFFICIEL
DU 2 SEPTEMBRE 2010**



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : *« ... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :*

- *La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques... dans le cadre de l'UNSS*
- *L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »*.



**NOTE DE SERVICE N°2014-073
DU 28 MAI 2014**





Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

- **Cycle 2** : *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*
- **Cycle 3** : *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités* » Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



**BULLETIN OFFICIEL
DU 26 NOVEMBRE 2015**



Les textes officiels au niveau lycée

Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 22 JANVIER 2019**



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n° 3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif** » (Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019), de même que dans celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire** » (le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 11 AVRIL 2019**



Le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 renvoie également aux valeurs portées par le programme Jeunes Officiels, au travers de la compétence méthodologique et sociale n° 2 visant à « *respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner...* »